RESOGEST

« Réseau des Structures Publiques en charge de la Gestion des Stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest »

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU DES SOCIETES ET OFFICES CHARGES DE LA GESTION DES STOCKS (RESOGEST)
16-17 octobre 2017, Accra - Ghana

I - Introduction

Les 16 et 17 octobre 2017, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du Réseau des Sociétés et Offices en charge de la Gestion des Stocks (RESOGEST). Cette rencontre s'est déroulée dans la salle de conférence de l'hôtel MIKLIN d'Accra, République du Ghana.

Etaient présents à la réunion les représentants des pays membres du RESOGEST (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad, Togo), des Experts de l'ARAA/CEDEAO, des Experts du CILSS, du Consultant chargé d'élaborer les textes règlementaires et juridiques (Statuts, Règlement intérieur) du RESOGEST.

L'Assemblée Générale a porté sur les points suivants : (i) présentation du rapport de la réunion restreinte de Banjul (Gambie), (ii) présentation et discussions sur les projets des statuts et du règlement intérieur du RESOGEST, (iii) point sur la situation des signatures des mémorandums, (iv) présentation de l'état de mise en œuvre de la feuille de route de redynamisation du RESOGEST, (v) point sur le niveau des stocks et les interventions en cours ou planifiées pour l'année 2017 dans les Etats membres du réseau, (vi) présentation du plan des activités 2018.

II – Cérémonie d'ouverture

Conformément à l'agenda, la cérémonie a été marquée par la présentation respective des différents participants.

Ensuite, le Président du RESOGEST, en l'occurrence Monsieur Youssouf MAIGA, PDG de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) a prononcé le discours d'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire du RESOGEST.

Il axé ses propos

III – Présentation du rapport de la réunion restreinte de Banjul

La réunion tenue à l'Ocean Bay Hôtel de Banjul, République de Gambie, du 26 au 28 juillet 2017, avait enregistré la présence effective des représentants des pays membres du bureau du RESOGEST, de des Experts du CILSS et des Experts de l'ARAA/CEDEAO, du Consultant chargé de rédiger les textes réglementaires et juridiques du RESOGEST et des représentants de la Gambie.

L'objectif principal de la rencontre était de rendre opérationnel le RESOGEST afin qu'il joue pleinement son rôle qui lui est dévolu dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

De manière spécifique, il s'agira de :

- favoriser des échanges et de prise de contact, entre les membres du bureau du Réseau, suite aux changements des Directeurs, intervenus dans la plupart des structures ;
- examiner les documents provisoires (statuts, règlement intérieur) aux membres du RESOGEST pour recueillir les observations et commentaires en vue de leur validation prochaine par l'Assemblée Générale ;
- actualiser le plan d'action et le planning des activités de 2017.

IV – Présentation des statuts et du règlement intérieur du RESOGEST

Professeur Mbissane NGOM, Consultant, a présenté les documents juridiques du RESOGEST (statuts, règlement intérieur).

Après la présentation, les participants ont fait des observations sur certains articles des deux documents.

Les discussions ont été axées essentiellement sur le siège du RESOGEST, qui est finalement fixé à Ouagadougou (Burkina Faso), le recrutement d'un secrétaire permanent.

Après la prise en compte des observations faites par les participants, les textes (statuts, règlement intérieur) ont été validés et adoptés par l'Assemblée Générale.

Après cette étape, le Président a présenté la démission du bureau du RESOGEST.

V – Election du bureau

Pour la suite de l'Assemblée Générale, un nouveau président de séance a été désigné pour poursuivre les travaux. Dès son installation, l'Assemblée s'est penchée sur la formation d'un nouveau bureau.

Compte tenu, des activités de redynamisation en cours et des bons résultats réalisés par le bureau sortant, les membres de l'ancien bureau ont été reconduits unanimement et respectivement à leurs postes, pour une durée d'un an, conformément aux statuts du RESOGEST.

En revanche, pour compléter les membres du bureau, les postes vacants ont été pourvus par consensus. Il s'agit notamment des postes du Secrétaire Général Adjoint, du Trésorier Général et Trésorier Général Adjoint adjugés aux autres pays membres.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

1. **Président :** OPAM (Mali)
2. **Vice-présidents :**
    - 1er Vice Président : FSRD (Nigéria)
    - 2ème Vice Président : CSA (Sénégal)
3. **Secrétaire Général :** SONAGESS (Burkina Faso)
4. **Secrétaire général adjoint :** ARFA (Cap Vert)
5. **Trésorier général :** ANSAT (Togo)
6. **Trésorier général adjoint :** DOA (Gambie)

Après la mise en place complète du bureau, il a été vivement recommandé de traduire tous les documents en anglais et en portugais.

V – Point sur la situation des signatures des mémorandums

En 2016, l'ARAA a transmis aux pays membres du RESOGEST le mémorandum à renseigner, à signer et à transmettre. Ce document servira à doter les Structures nationales membres du RESOGEST de ressources financières pour renforcer leurs stocks. Mais jusque là, seuls deux pays, notamment le Sénégal et le Togo, ont renseigné, signé et envoyé. Mais, ce nombre est jugé insuffisant par le bailleur pour procéder aux décaissements des fonds.

En effet, il faut au minimum dix (10) pays pour obtenir l'autorisation de la mise en place des fonds.

A tour de rôle, même si certains représentants disent que le document est dans le circuit de signatures au niveau de leur Ministère, d'autres représentants, par contre, ont dit ne pas disposer de cette information. Ainsi, il a été recommandé que la version électronique du document soit mis à la disposition des concernés, pour qu'à leur retour dans leurs respectifs qu'ils fassent le suivi, car les délais sont courts.

VI - Présentation de l'état de mise en œuvre de la feuille de route de redynamisation du RESOGEST

Cette présentation, a permis de constater que sur les neuf (09) activités prévues dans la feuille de route élaborée, lors de la réunion restreinte du bureau du 05 décembre 2016 tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), seulement deux activités ont été réalisées. Il s'agit précisément de l'élaboration des textes juridiques (Statuts, Règlement Intérieur) du RESOGEST et de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, il convient de souligner que certaines activités, dont les missions de plaidoyer, n'ont pas pu être effectuées par faute de disponibilité des autorités compétentes des pays concernés.

VII - Point sur le niveau des stocks et les interventions en cours ou planifiées pour l'année 2017 dans les Etats membres du réseau,

VIII - Présentation du plan des activités de 2018.

Le projet du plan d'activités a été présenté. Mais, suite aux observations, il sera amendé et mis à jour.

VII – Cérémonie de clôture

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est bien déroulée et les objectifs ont été atteints. En effet, les textes réglementaires du réseau ont été validés, un bureau complet a été mis en place, le projet du plan d'action 2018 a été présenté.

La principale recommandation, à l'endroit de tous, consiste au respect du calendrier établi.

ANNEXE 1 : Liste des participants

ANNEXE 2 : Planning des activités de 2017 (voir tableau Excel)

Fait à Accra, le 17 octobre 2017

Le rapporteur

Mouhamadou NDIAYE